



**MAIRIE DE RUMINGHEM
BULLETIN D'INFORMATION**

SEPTEMBRE 2015

LE MOT DU MAIRE

Les vacances sont maintenant terminées. Le centre de loisirs pour enfants et adolescents a fonctionné durant 5 semaines dans d'excellentes conditions. Les festivités du 14 Juillet se sont déroulées sous un ciel clément et ont réuni de nombreux Ruminghemois. Je profite de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles qui ont permis la réussite de cette manifestation.

La rentrée des classes s'est opérée dans de bonnes conditions malgré la suppression d'une classe maternelle. Plus de 80 % des enfants scolarisés fréquentent les « TAP ».

Vous verrez, en parcourant ce bulletin, que nous tenons nos engagements à un rythme soutenu tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Vous n'ignorez pas que l'Etat réduit de manière importante les subventions affectées aux communes, je l'ai déjà évoqué dans les bulletins précédents et que chaque jour des charges autrefois supportées par l'Etat sont transférées aux communes ou communautés de communes. Je pense entre autres à l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme, à la lutte contre les inondations et la politique de l'eau. Tous ces transferts de charges pèseront sur notre budget dès cette année. Il y a aussi la fermeture programmée de la poste qui nous oblige à créer en mairie une agence postale dès le mois de décembre.

Bref, embellir notre village, le rendre agréable et vivant tout en préservant sa ruralité est notre ambition, mais cela ne sera pas facile et demande un effort de tous ses habitants, effort qui n'est pas exclusivement financier. En effet, que dire de ceux qui se complaisent à dégrader nos équipements ? Il ne s'écoule pas une semaine sans que nous ayons à déplorer des actes d'incivilité ou de vandalisme, y compris sur des équipements installés tout récemment. Il y a tellement mieux à faire.

En l'espace de 18 mois, c'est plus de 10 000 euros qui ont été dépensés pour réparer ces actes de malveillance, le dernier en date c'est du béton déversé dans les canalisations d'eaux pluviales provoquant ainsi des inondations par temps de pluie...

Ceci dit, je vous invite à lire attentivement ce bulletin d'information et consulter régulièrement notre site : www.ruminghem.fr. Sachez que toute l'équipe municipale se dévoue pour Rumíngheim et ses habitants malgré toutes ces vicissitudes.

POINT SUR LES TRAVAUX

❖ VOIRIE

Les rues de la miette et du rivage, la rue haute du marais, la rue de l'Aa, en partie, ont été entièrement refaites ainsi que la partie piétonne rue du rivage, comme cela avait été prévu dans le budget d'investissements 2015. Nous avons rajouté également la réfection de la rue du centre pour la partie comprise entre la rue haute du marais et la rue basse du marais. Il devrait en être de même pour la rue des peupliers, travaux prévus en septembre.

Plusieurs trottoirs ont été, soit en totalité, soit partiellement, restaurés à proximité du centre du village. Le programme n'est pas complètement terminé et devrait se poursuivre jusque mi-octobre.

Le fossé grand chemin de l'église au niveau du lotissement « jardins de Cérès » a été remblayé et remplacé par un trottoir.

Enfin, plus de 200 tonnes d'enrobé ont été utilisées pour boucher les trous et rectifier les routes communales déformées.

Au total, ce sont plus de 900 tonnes d'enrobé qui ont été mises en œuvre cette année sur nos routes et trottoirs.

❖ ECOLE MATERNELLE.

Le bâtiment le plus ancien a été rénové (menuiserie, isolation 30cm et toiture). Le revêtement de la cour côté grand chemin de l'église a été refait à neuf.

❖ SALLE DES FETES.

La charpente a été remaniée pour permettre la mise en place d'une isolation efficace (25cm de plus), les plafonds, l'éclairage et le chauffage ont été refaits complètement afin d'améliorer les performances énergétiques de cette salle. Les portes d'accès ont toutes été remplacées, la décoration refaite. Un ascenseur sera installé fin octobre pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage (bibliothèque et médiathèque). La décoration du hall d'entrée sera refaite à neuf avant les fêtes de fin d'année.

❖ AMENAGEMENT DE LA ZONE VERTE A COTE DE LA MAIRIE.

Les travaux avancent. Un terrain de pétanque est à la disposition du public depuis le mois de juin.

Des bancs et des tables de pique-nique seront installés cet automne ainsi qu'une aire de jeux pour enfants de 3 à 12 ans. Les travaux de plantation débiteront cet automne et s'étaleront jusqu'au printemps 2016.

❖ **REHABILITATION DU CIMETIERE ET DE LA ZONE DU CUP.**

C'était un de nos engagements de campagne électorale. La décharge sauvage du CUP et les déchets de voirie étalés sur l'extension du cimetière sont un héritage des mandatures antérieures à notre élection.

La décharge du CUP est enfin résorbée et assainie. Les déchets de voirie du cimetière ont été évacués en totalité. Nous remercions chaleureusement les agriculteurs qui ont apporté leur concours pour le transport des terres sous la pluie et dans des conditions défavorables.

Enfin, nous faisons appel au civisme de nos concitoyens pour que les dépôts d'ordures cessent. Nous y veillerons et, s'il le faut, en installant des caméras de surveillance. Les auteurs qui ont été pris cette année en flagrant délit sont systématiquement poursuivis et les plaintes sont transmises au procureur de la République.

Au cimetière nous aménagerons un parking à proximité du jardin du souvenir pour la Toussaint.

❖ **EGLISE.**

Des petits travaux de réparations intérieures de l'église ont été également entrepris afin de préserver la décoration des méfaits du temps et de l'humidité.

Comme vous pouvez le voir, en matière de travaux, la municipalité et les élus à qui vous avez accordé votre confiance sont à l'œuvre et s'efforcent de tenir leurs engagements au profit de tous.

RESULTATS DU SONDAGE SUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Le sondage qui a été fait fin mai et début juin auprès de la population pour les logements bordés de trottoirs et de caniveaux donne les résultats suivants :

Sur 75 réponses

- 52 sont disposés à balayer régulièrement leurs trottoir et caniveau
- 12 sont disposés à payer une taxe de balayage pour que la mairie se charge de l'entretien des trottoirs et caniveaux
- 4 ne veulent pas entretenir, ne veulent pas payer de taxe de balayage et considèrent qu'il faut réduire les dépenses de fonctionnement (lesquelles ? routes, école...)
- Enfin 3 refusent de se prononcer.

La large majorité (52 sur 75) est donc disposée à entretenir leurs trottoir et caniveau sauf que jusqu'à ce jour nous n'avons pas vu beaucoup de changement depuis ce sondage. Des riverains font des efforts, toujours les mêmes, d'autres n'ont encore rien fait alors qu'ils se classent parmi les 52 disposés à entretenir eux-mêmes leurs trottoir et caniveau.

Dans ces conditions et dans le contexte actuel de baisse continue des subventions de l'état et de la stagnation des impôts locaux, les Ruminghemois doivent comprendre qu'ils ne peuvent toujours demander plus à la collectivité et ne faire aucun effort en contrepartie ou alors nous serons contraints, en dépit du souhait de la majorité, d'instituer une taxe de balayage en 2016.

LISTES ELECTORALES.

Les résidents de Ruminghem non encore inscrits sur les listes électorales peuvent encore le faire avant le 30 septembre pour pouvoir participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Pour cela vous devez vous présenter en mairie aux heures d'ouverture.

VOISINS VIGILANTS.

Une réunion publique est organisée le jeudi 8 octobre 2015 à 18h30 dans la salle du LCR, rue de la chapelle à Audruicq pour l'ensemble de la population des communes de la CCRA.

A l'issue de cette réunion de préparation, deux soirées de formation seront prévues pour les futurs référents participation citoyenne. Ces formations auront lieu les 19 et 20 octobre à partir de 18h à la salle des marronniers à Audruicq. Une seule séance au choix : le 19 ou le 20 pour les référents. A partir de là, notre commune pourra signer le protocole avec les autorités préfectorales et la gendarmerie.

Nous comptons sur votre présence et sur le dévouement de plusieurs Ruminghemois pour constituer un noyau de référents sur notre commune. Les volontaires sont invités à se faire connaître en mairie.

ACHATS GROUPEES.

Madame Joly nous informe que l'association « Ruminghem achats groupés » a organisé des commandes de bois et de fuel à des conditions tarifaires compétitives. Elle invite les adhérents de l'association à se regrouper quand bien même le prix du fuel est en baisse car quelques dizaines d'euros sur une commande, voire une centaine, c'est toujours bon à prendre et plus nous serons nombreux, meilleurs seront les tarifs négociés.

FISCALITE TAXE FONCIERE 2015.

Plusieurs Ruminghemois s'étonnent de recevoir un avis d'imposition de taxes foncières sur les propriétés bâties alors que jusque 2014 ils n'étaient pas imposables.

La décision d'imposer ou pas à la taxe foncière résulte de dispositions votées au niveau de l'Etat et non des communes. Des contribuables peuvent donc voir leur taxe foncière, soit plafonnée en fonction de leurs revenus et de leur quotient familial, soit exonérée partiellement ou totalement selon leur situation résumée ci-après :

1. Exonération de la taxe foncière 2015 : les réductions possibles

Exonération de taxe foncière sur la résidence principale

Voici quelles sont les conditions d'exonération sur un logement principal :

Exonération taxe foncière

Bénéficiaires	Conditions	Durée
<ul style="list-style-type: none"> . Titulaires de : <ul style="list-style-type: none"> - l'allocation vieillesse, - l'allocation adultes handicapés .Personnes de plus de 75 ans (l'exonération s'étend à la résidence secondaire) 	<ul style="list-style-type: none"> . Sous condition de revenus revalorisés chaque année . Vivant avec des personnes remplissant les mêmes critères de revenus 	Exonération permanente
Personnes âgées de plus de 65 ans et de moins de 75 ans	Revenus inférieurs au plafond de ressources	Réduction de 100 € tant que les revenus ne dépassent pas le plafond de ressources et jusqu'à l'âge de 75 ans
Ménages propriétaires de leur résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> . Sous condition de revenus . Non passibles de l'ISF 	<ul style="list-style-type: none"> . Plafonnement à 50 % des revenus disponibles. . Ce plafonnement est destiné à compenser les effets de la suppression du bouclier fiscal pour les ménages modestes.

Bon à savoir : les personnes âgées installées durablement dans une maison de retraite ou un établissement de soin de longue durée bénéficient de l'exonération de taxe foncière pour leur ancien logement s'ils en conservent la jouissance exclusive.

Conditions de revenus pour l'exonération de la taxe foncière sur la résidence principale :

pour bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur la résidence principale, voici les conditions de revenus à respecter :

Exonération taxe foncière sur la résidence principale : conditions de revenus (revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur les revenus de 2013) :

Composition du foyer	Métropole
1 ^{ère} part	10 686 €
½ part supplémentaire	2 853 €
¼ de part supplémentaire	1 426 €
2 parts	16 392 €
2,5 parts	19 245 €
3 parts	22 098 €

2. Plafonnement de taxe foncière en fonction du revenu et du quotient familial

1 part	25 130	3 parts	42 554
1,5 parts	31 001	3,5 parts	44 864
2 parts	35 622	4 parts	47 175
2,5 parts	40 243	ensuite par ½ part supplémentaire : 4 621 €	

Pour bénéficier du plafonnement, vous devez adresser une demande à votre centre des impôts (imprimé CERFA 14770*03).

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.

Les ateliers ont repris sur notre village. Mademoiselle Walker de la CCRA les animera tous les premiers lundis du mois dans la salle polyvalente. Voici le planning :

Le 5 oct Lecture de contes
Le 2 nov portage en écharpe
Le 7 déc préparons la fête

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES.

« La Pic-Asso », nouvelle association des parents d'élèves de Ruminghem vient de voir le jour. Vous retrouverez toutes les informations sur leur facebook. Nous leur souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans leurs activités.

DEMARCHAGE PAR TELEPHONE OU INTERNET
ATTENTION DANGER
ARNAQUES – ABUS DE FAIBLESSE, ETC.

Très fréquemment vous êtes démarchés par des appels téléphoniques où, avec des arguments fallacieux, on tente de vous arracher un rendez-vous ou des renseignements sur votre mode de chauffage, votre consommation d'eau, d'électricité, votre couverture assurance maladie, etc.

Les arguments sont toujours les mêmes :

- Pour les assurances et les mutuelles : vous payez trop cher, on vous propose une étude personnalisée. Bien entendu, on vous demande si vous acceptez cette étude et on vous demande quelques informations complémentaires pour formaliser cette offre dont vos coordonnées bancaires.

Deux à trois semaines plus tard, vous recevez un contrat auquel est joint un échéancier des prélèvements pour douze mois. Ces documents reçus tardivement ne vous permettent plus de résilier dans le délai de 14 jours qui court à compter de la date de la communication téléphonique (on vous dit que la conversation a été enregistrée et que la période de réflexion de 14 jours court à partir de cette date).

A partir de là, le piège se referme même si vous n'avez rien signé. Vous demandez l'annulation du contrat et alors la mutuelle prend acte de votre résiliation faite en recommandé et elle est alors en droit de vous réclamer une année complète de cotisations alors même que vous n'êtes pas assuré puisque vous avez dénoncé le contrat proposé.

Souvent les personnes qui se font « avoir » avaient déjà une mutuelle et ne pensaient que se renseigner pour obtenir une meilleure tarification.

Parmi les intermédiaires d'assurances la société NEOLIANE SANTE est de celles qui utilisent ces méthodes de commercialisation plutôt contestables mais elle n'est pas la seule...

- Pour les travaux « d'économies énergie, eau, environnement, etc. » :
Là aussi tous les arguments sont bons pour vous arracher un rendez-vous. On vous fera miroiter des économies, l'obtention de subventions, de primes, un retour sur investissement très rapide, etc. On vous culpabilisera sur votre comportement de mauvais citoyen qui gaspille l'énergie, qui

pollue, qui rejette du CO2 dans l'atmosphère, etc. (c'est à la mode). Tous les arguments sont bons pour vous convaincre. Si vous acceptez un rendez-vous, on vous fournira des informations techniques invérifiables, voire même complètement fantaisistes ou mensongères. Ils seront à deux ou trois pour mieux vous « assommer d'arguments » et vous empêcher de prendre du recul. Vos interlocuteurs, s'ils vous sentent hésitants ou en position de faiblesse, ne vous lâcheront pas tant que vous n'aurez pas signé un bon de commande. Ils ont réponse à tout. Vous pouvez obtenir un crédit, ils ont des offres de crédit à la consommation qu'ils ont déjà pré-rempli. Leurs documents que vous signez sont souvent ambigus, en tête figurent les mentions : devis – commande – facture (avec mention à rayer). Vous signez mais qu'avez-vous signé dans les faits ? Un devis, une commande ? Parfois les informations légales obligatoires ne figurent même pas sur ces documents, ce qui, entre parenthèses, permet, avec l'aide d'un avocat, de faire annuler « le contrat » pour irrégularité devant les tribunaux.

Presque tous les jours les associations de consommateurs reçoivent des gens complètement désabusés ou furieux de s'être faits avoir alors qu'ils ont signé ce qu'ils croyaient être un devis pour avoir la paix et voir ces visiteurs partir. Souvent les promesses et performances annoncées ne sont pas au rendez-vous.

Le meilleur moyen de ne pas se faire « avoir » c'est de refuser tous rendez-vous sur un démarchage téléphonique ou par internet. En cas de besoin, adressez-vous toujours à un professionnel sérieux et ayant pignon sur rue. En cas de doute, demandez conseil.

N'HESITEZ PAS A VOUS FAIRE AIDER PAR UNE ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS.

REFLEXIONS ET CITATION

Râler pour des justes causes : c'est l'expression même de la démocratie.

Alors permettez ma liberté d'expression car j'ai aussi de bonnes raisons de « râler »

- à râler contre ces gens qui, tel FANGIO (ex grand coureur automobile), prennent nos rues pour des circuits de compétition et se plaignent des ralentisseurs,

- à râler cette fois ci contre ces automobilistes qui se sont acharnés sur nous, pauvres signaleurs, qui sécurisons la course cycliste organisée par la Communauté de communes, bloquant pour 20 minutes quelques rues de notre village un dimanche, course effectuée par des jeunes pratiquant une activité saine. Elle me semblait bien pourtant cette jeunesse, alors qu'un automobiliste me demandait pourquoi une course de jeunes cyclistes le dimanche...n'avaient ils pas mieux à faire que de bloquer la circulation ? Certains autres virulents essayant même de forcer le passage quitte à renverser un cycliste.

Et j'en passe...

Râler contre tout et rien :

Dans notre société cartésienne qui fait de la pensée la condition sine qua non de l'existence, nous sommes appelés à utiliser notre sens critique. Mais pour certains cet exercice de l'esprit est devenu une manie, ils assènent des jugements à longueur de journée « tirent sur tout ce qui bouge ». Pourquoi cette hargne ?

Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la grande armée des gens d'autant plus sévères qu'ils ne font rien.

Personne ne peut avoir le dernier mot sur tout. Admettre ses lacunes et ses faiblesses permet de juger lorsqu'on possède des arguments rationnels et valables. Nous connaissons tous des gens qui critiquent tout et, finalement quand ça reste dans leur propre nature, il y a peu de choses à faire sinon les ignorer.

Pour ma part je resterai râleur pour des causes justes car pour conclure sur une note d'optimisme et d'après une théorie avancée par les chercheurs de l'université de JENA en Allemagne : « râler et se plaindre augmentent l'espérance de vie...c'est prouvé ».

F. Wesse



AVIS

Le bilan concernant nos amis les chats n'est guère réjouissant : disparitions et empoisonnements de chats, chats mutilés par des pièges, chat retrouvé en état de décomposition, chatons agonisant dans une boîte en carton. Voilà les tristes nouvelles de ces dernières semaines.

Ce n'est pas une question d'aimer ou pas les chats, c'est une interdiction par la loi de tuer ou de maltraiter les animaux.

Les chats peuvent être parfois source de nuisance mais des solutions se trouvent bien souvent en dialoguant dans le respect et la courtoisie. Les chats peuvent aussi contribuer à l'équilibre des petits rongeurs bien plus nuisibles qu'eux.

Les chats, comme les chiens, sont les compagnons de beaucoup de personnes seules, âgées et de nos enfants.

Il est bien évident que la prolifération des chats est un réel souci. Il est fortement recommandé aux propriétaires de chats de faire stériliser leurs animaux évitant ainsi la surpopulation ou la souffrance des chatons non désirés (la surpopulation féline engendre bien souvent les empoisonnements!).

N'entretenons pas un climat de suspicion, de haine mais vivons dans un cadre agréable, dans le respect de la nature où les chats ont leur place.

Michèle & Béatrice
Amies des chats